



ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 11 octobre 2012.

RAPPORT D'INFORMATION

DÉPOSÉ

PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPÉENNES¹

*sur des textes soumis à l'Assemblée nationale
en application de l'article 88-4 de la Constitution
et examinés du 24 juillet au 10 octobre 2012²,*

ET PRÉSENTÉ

PAR M^{me} Danielle AUROI

Députée

¹ La composition de cette Commission figure au verso de la présente page.

² La liste des textes européens figure en page 3.

La Commission des affaires européennes est composée de : M^{me} Danielle AUROI, présidente ; M^{mes} Annick GIRARDIN, Marietta KARAMANLI, MM. Jérôme LAMBERT, Pierre LEQUILLER, vice-présidents ; MM. Christophe CARESCHE, Philip CORDERY, M^{me} Estelle GRELIER, M. André SCHNEIDER, secrétaires ; MM. Ibrahim ABOUBACAR, François ANDRÉ, Jean-Luc BLEUNVEN, Alain BOCQUET, Emeric BREHIER, Jean-Jacques BRIDEY, Mme Nathalie CHABANNE, M. Jacques CRESTA, M^{me} Seybah DAGOMA, MM. Charles de LA VERPILLIÈRE, Bernard DEFLESSELLES, M^{me} Sandrine DOUCET, M. William DUMAS, M^{me} Marie-Louise FORT, MM. Yves FROMION, Jean-Claude FRUTEAU, Hervé GAYMARD, M^{me} Chantal GUITTET, MM. Razzi HAMMADI, Michel HERBILLON, Marc LAFFINEUR, M^{me} Axelle LEMAIRE, MM. Christophe LÉONARD, Jean LEONETTI, Michel LIEBGOTT, M^{me} Audrey LINKENHELD, MM. Lionnel LUCA, Philippe Armand MARTIN, Jean-Claude MIGNON, Jacques MYARD, Michel PIRON, Joaquim PUEYO, Didier QUENTIN, Arnaud RICHARD, M^{me} Sophie ROHFRITSCH, MM. Jean-Louis ROUMEGAS, Rudy SALLES, Gilles SAVARY, M^{me} Paola ZANETTI.

**Liste des textes soumis à l'Assemblée nationale
en application de l'article 88-4 de la Constitution
et examinés du 24 juillet au 10 octobre 2012**

E 6013 (COM(2011) 0029 final)	E 7573 (D021153/01)
E 6532 (COM(2011) 0522 final)	E 7576 (D021806/01)
E 6728 (COM(2011) 0631 final)	E 7577 (D021920/01)
E 7059-4 (COM(2012) 0340 final)	E 7581 (COM(2012) 0423 final)
E 7109 (COM(2012) 0051 final)	E 7582 (COM(2012) 0424 final)
E 7110 (COM(2012) 0052 final)	E 7583 (COM(2012) 0428 final)
E 7113 (COM(2012) 0061 final)	E 7585 (D020925/05)
E 7195 (COM(2012) 93 final)	E 7587 (D021963/3)
E 7200 (COM(2012) 109 final)	E 7589 (D019041/03)
E 7248 (COM (2012) 156 final)	E 7590 (D020182/03)
E 7249 (COM (2012) 157 final)	E 7591 (D021335/02)
E 7253 (COM(2012) 0152 final)	E 7592 (D021797/01)
E 7255 (COM(2012) 0158 final)	E 7593 (D021994/02)
E 7312 (COM(2012) 0180 final)	E 7594 (D021998/02)
E 7323 (COM(2012) 193 final restreint UE)	E 7596 (COM(2012) 0389 final)
E 7410 (COM(2012) 0236 final)	E 7597 (COM(2012) 0432 final)
E 7413 (COM(2012) 0255 final)	E 7598 (COM(2012) 0434 final)
E 7456 (COM (2012) 241 final RESTREINT UE)	E 7599 (COM(2012) 0437 final)
E 7461 (COM(2012) 0329 final)	E 7600 (COM(2012) 0441 final)
E 7476 (C(2012) 4297 final)	E 7601 (COM(2012) 0442 final)
E 7521 (COM(2012) 0384 final RESTREINT)	E 7602 (12512/12 RESTREINT UE)
E 7533 (10289/12)	E 7603 (12514/12 RESTREINT UE)
E 7535 (COM(2012) 0390 final RESTREINT UE)	E 7604 (COM(2012) 447 final)
E 7538 (D021094/03)	E 7606 (COM(2012) 453 final)
E 7539 (JOIN(2012) 0390 final RESTREINT UE)	E 7608 (COM(2012) 0430 final)
E 7540 (COM(2012) 0371 final)	E 7616 (DEC 24/2012)
E 7541 (D021273/02)	E 7617 (13015/12)
E 7542 (12477/12)	E 7618 (13016/12)
E 7543 (12479/12)	E 7619 (13190/12)
E 7544 (12481/12)	E 7622 (COM(2012) 0461 final)
E 7545 (12858/12)	E 7623 (COM(2012) 0458 final)
E 7546 (12860/12)	E 7624 (COM(2012) 0460 final)
E 7547 (12884/12)	E 7625 (COM(2012) 0463 final)
E 7554 (COM(2012) 0409 final)	E 7626 (COM(2012) 0466 final)
E 7555 (COM(2012) 0413 final)	E 7627 (COM(2012) 0467 final)
E 7556 (D019163/02)	E 7628 (COM(2012) 0468 final)
E 7557 (D019245/03)	E 7629 (D018898/02)
E 7558 (D019246/03)	E 7630 (D019808/02)
E 7559 (D020512/02)	E 7631 (D020136/03)
E 7560 (D020513/02)	E 7634 (12813/12)
E 7561 (D020514/01)	E 7635 (12799/12)
E 7562 (D020515/01)	E 7636 (12637/12)
E 7563 (D020516/02)	E 7638 (COM(2012) 0471 final)
E 7564 (D020517/01)	E 7639 (D022573/01)
E 7566 (D020736/02)	E 7640 (DEC 16/2012)
E 7567 (D020816/03)	E 7641 (DEC 22-2012)
E 7568 (D020817/03)	E 7642 (DEC 23/2012)
E 7569 (D020961/01)	E 7643 (DEC 25/2012)
E 7570 (D020962/01)	E 7644 (12472/12)
E 7571 (D020967/02)	E 7645 (12967/12)
	E 7646 (13432/12)
	E 7647 (13433/12)
	E 7648 (D020748/05)

E 7651 (SN 3529/12)	E 7688 (13518/12)
E 7653 (12909/12)	E 7692 (DEC 27/2012)
E 7654 (13198/12)	E 7693 (DEC 28/2012)
E 7655 (13285/12)	E 7694 (13599/12)
E 7656 (13319/12)	E 7696 (13881/12)
E 7657 (13320/12)	E 7697 (13563/12)
E 7658 (13359/12)	E 7698 (14042/12)
E 7659 (13365/12)	E 7710 (COM(2012) 0532 final)
E 7660 (13372/12)	E 7713 (COM(2012) 0559 final)
E 7661 (13374/12)	E 7714 (COM(2012) 0560 final)
E 7662 (13380/12)	E 7717 (13944/12)
E 7663 (13478/12)	E 7718 (14093/12)
E 7669 (DEC 26/2012)	E 7719 (14094/12)
E 7671 (13069/12)	E 7720 (14101/12)
E 7672 (SN 3591/12)	E 7722 (DEC 29/2012)
E 7674 (13104/12)	E 7724 (COM(2012) 544 final)
E 7675 (13474/12)	E 7726 (COM(2012) 555 final)
E 7676 (13624/12)	E 7727 (COM(2012) 557 final)
E 7677 (13627/12)	E 7728 (COM(2012) 558 final)
E 7678 (13760/12)	E 7729 (COM(2012) 574 final)
E 7679 (COM(2012) 0493 final)	E 7735 (DEC 31/2012)
E 7682 (COM(2012) 0502 final)	E 7736 (DEC 32/2012)
E 7683 (COM(2012) 0507 final)	E 7737 (DEC 33/2012)
E 7686 (12887/12)	E 7743 (DEC 30/2012)
E 7687 (13469/12)	

SOMMAIRE

	Pages
EXAMEN DES TEXTES SOUMIS A L'ASSEMBLÉE NATIONALE	9
SOMMAIRE DES TEXTES EXAMINÉS	11
I. Espace de liberté, de sécurité et de justice	15
II. Santé	21
III. Sécurité alimentaire	25
IV. Questions diverses	29
ANNEXES	41
Annexe n° 1 : Bilan de l'examen des textes soumis à l'Assemblée nationale depuis le 20 juin 2012	43
Annexe n° 2 : Liste des textes adoptés définitivement ou retirés ou devenus caducs postérieurement à leur transmission à l'Assemblée nationale	45
Annexe n° 3 : Liste des textes restant en discussion	53
Annexe n° 4 : Accords tacites de la Commission des affaires européennes	55
Annexe n° 5 : Textes dont la Commission des affaires européennes a pris acte.	67

Mesdames, Messieurs,

Au cours de ses réunions des 25 septembre et 10 octobre 2012, la Commission des affaires européennes a examiné seize propositions ou projets d'actes européens qui lui ont été transmis par le Gouvernement au titre de l'article 88-4 de la Constitution. Ces textes touchent à l'espace de liberté, de sécurité et de justice, à la santé, à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à certaines questions diverses.

On trouvera ci-après, pour chaque document, une fiche d'analyse présentant le contenu de la proposition de la Commission européenne ou de l'initiative d'un ou de plusieurs États membres et la position prise par la Commission.

Ces documents ont été présentés par la Présidente Danielle Auroi.

Soixante-seize textes, dont on trouvera la liste en Annexe 4, ont fait l'objet d'un accord tacite de la Commission, en application de la procédure mise en place avec l'accord du Gouvernement depuis la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008.

Enfin, la Commission a pris acte de soixante textes supplémentaires en application de la procédure d'examen des projets d'actes communautaires instituée depuis le 1^{er} décembre 2009 (voir Annexe 5).

**EXAMEN DES TEXTES SOUMIS
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

SOMMAIRE DES TEXTES EXAMINÉS

	Pages
E 6728	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime de paiement unique et le soutien aux viticulteurs..... 31
E 7109	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 726/2004 en ce qui concerne la pharmacovigilance 23
E 7110	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/83/CE en ce qui concerne la pharmacovigilance 23
E 7547(*)	Décision du Conseil prorogeant la décision 2012/96/CE et suspendant l'application des mesures appropriées énoncées dans la décision 2002/148/CE. 33
E 7585	Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du sirop de polyglycitol dans plusieurs catégories de denrées alimentaires..... 27
E 7590	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1332/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les enzymes alimentaires pour ce qui est des mesures transitoires 27
E 7591	Projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1924/2006 en ce qui concerne la liste des allégations nutritionnelles..... 27

E 7593	Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du diméthylpolysiloxane (E 900) en tant qu'agent antimousse dans les compléments alimentaires	27
E 7594	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour les aflatoxines dans les figes sèches	27
E 7675(*)	Règlement du Conseil modifiant le règlement no 422/67/CEE, no 5/67/Euratom portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice des Communautés, du président, des membres et du greffier du Tribunal de première instance ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.....	35
E 7710(*)	Proposition de décision du Conseil établissant la position de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Budva, 18 octobre 2012)	37
E 7713	Proposition de décision du Conseil relative à la signature de l'Accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne	17
E 7714	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'Accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne	17
E 7727	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier.....	17
E 7728	Proposition de décision du Conseil relative à la signature de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier	17

E 7729(*)	Proposition de décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution 2011/344/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union au Portugal.....	39
-----------	---	----

(*) Textes soumis à une procédure d'examen en urgence.

I. ESPACE DE LIBERTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE JUSTICE

	Pages
E 7713	Proposition de décision du Conseil relative à la signature de l'Accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne 17
E 7714	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'Accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne 17
E 7727	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier..... 17
E 7728	Proposition de décision du Conseil relative à la signature de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier 17

DOCUMENT E 7713

PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL

relative à la signature de l'Accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne.

COM(2012) 0559 final du 25 septembre 2012

DOCUMENT E 7714

PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL

relative à la conclusion de l'Accord entre l'Union européenne et la République du Cap-Vert visant à faciliter la délivrance de visas de court séjour aux citoyens de la République du Cap-Vert et de l'Union européenne.

COM(2012) 0560 final du 25 septembre 2012

DOCUMENT E 7727

PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL

relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier

COM(2012) 0557 final du 25 septembre 2012

DOCUMENT E 7728

PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL

relative à la signature de l'accord entre l'Union européenne et la République du Cap Vert concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier

COM(2012) 0558 final du 25 septembre 2012

Les quatre projets de texte présentés ici ont pour objet de permettre la signature et la conclusion de deux accords entre l'Union européenne et le Cap-Vert :

- le premier porterait sur la réadmission de ses ressortissants (ainsi que des ressortissants de pays tiers et des apatrides sous certaines conditions) par une des parties lorsque ces derniers se trouvent en

situation illégale sur le territoire de l'autre partie. Un accord de réadmission vise à lutter contre l'immigration clandestine ;

- le second porterait sur un régime de facilitation du régime de visa de court séjour pour les ressortissants du Cap-Vert qui se rendent dans l'Union, sur la base de la réciprocité.

Le 5 juin 2008, le Cap-Vert et l'Union européenne ont signé la déclaration commune sur un partenariat pour la mobilité qui prévoit l'ouverture du dialogue sur la réadmission ainsi que sur les visas de court séjour entre les deux parties.

Le 18 novembre 2008, deux projets de mandats de négociation permettant à la Commission européenne d'engager les négociations en matière de visas et de réadmission avec le Cap-Vert avaient été déposés par la Commission européenne. Ils ont été examinés par la Commission des affaires européennes le 18 février 2009.

Traditionnellement, l'Union engage concomitamment les négociations en vue de parvenir à un accord de facilitation du régime de visa et celles en vue de parvenir à un accord de réadmission.

Ces accords sont fondés sur l'article 79, paragraphe 3 du traité sur le fonctionnement de l'Union (en lien avec l'article 218).

I. L'accord de réadmission

L'obligation de réadmission prévue repose sur une réciprocité totale. S'agissant des ressortissants nationaux, elle vise également les anciens ressortissants qui ont renoncé à leur nationalité ou en ont été déchus sans obtenir d'autre nationalité, ainsi que les membres de la famille (conjoint et enfants mineurs célibataires) qui n'auraient pas de droit au séjour autonome dans l'Etat requérant la réadmission. Cette obligation était notamment demandée par les autorités françaises lors de l'élaboration du mandat de négociation.

Une obligation de réadmission s'appliquerait également pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides si :

- l'intéressé est ou était, lors son entrée sur le territoire de l'Etat requérant, en possession d'un visa ou un titre de séjour en cours de validité délivré par l'Etat requis ou

- l'intéressé a pénétré illégalement sur le territoire de l'Etat requérant en provenance directe du territoire de l'Etat requis.

Ces obligations ne s'appliqueraient pas aux personnes en transit aéroportuaire, ni aux personnes auxquelles l'Etat requérant a délivré un visa ou un titre de séjour avant ou après l'entrée sur son territoire (excepté dans certaines situations).

L'accord prévoit les modalités techniques de la réadmission, et notamment les modalités de preuve de la nationalité, ou encore le partage des coûts de la réadmission. Les conditions dans lesquelles un des Etats parties peut accepter le transit d'un ressortissant de pays tiers ou d'un apatride par son territoire sont également définies (conditions quant à la poursuite du voyage ou aux risques que court la personne concernée). Par ailleurs, aucune demande de réadmission ne serait exigée, pour les ressortissants nationaux, lorsque la personne à réadmettre est en possession d'un document de voyage ou d'une carte d'identité en règle et, dans le cas des ressortissants de pays tiers, d'un visa ou d'un titre de séjour en cours de validité délivrés par l'Etat requis.

Une procédure accélérée serait prévue pour les personnes appréhendées dans une zone frontalière (zone s'étendant jusqu'à 30 kilomètres au-delà des territoires des ports maritimes, zones douanières comprises, et des aéroports internationaux des Etats membres et du Cap-Vert) : les demandes devraient être introduites dans un délai de deux jours et les réponses transmises dans le même délai.

Le délai de réponse à la demande de réadmission est une question centrale et le délai institué par l'accord serait de 8 jours calendaires. Le délai fixé doit en effet être compatible avec les durées de rétention autorisées par les législations nationales, la France ayant une des durées de rétention les plus courtes (45 jours au maximum). Pour les ressortissants nationaux, dans les quatre jours suivant la réponse positive de réadmission, le document de voyage nécessaire pour le retour de l'intéressé devrait être établi par l'Etat requis. Sinon, un modèle type de document s'imposerait à lui. Pour les ressortissants de pays tiers et les apatrides, le modèle type de document de voyage serait établi par l'Etat requérant.

Pour l'application concrète de l'accord, des accords bilatéraux pourraient être conclus.

L'accord ne remet pas en cause les obligations des parties en application des conventions internationales.

La Commission européenne, assistée d'experts des Etats membres (ce point avait notamment été demandé par la France), représenterait l'Union dans le comité mixte institué à l'article 18 en vue de contrôler l'application de l'accord.

II. L'accord de facilitation du régime de visa

Les accords de facilitation du régime de délivrance des visas concernent le plus souvent les pays du voisinage immédiat de l'Union, à la différence du cas présent.

Le projet d'accord prévoit :

- l'introduction de conditions simplifiées pour la délivrance de visas à entrées multiples au bénéfice de certaines catégories de personnes (les membres des gouvernements et parlements nationaux et régionaux, membres des cours constitutionnelle et suprême et de la Cour des comptes, les représentants

d'organisations de la société civile, les membres de professions libérales ou les personnes participant à des activités scientifiques, culturelles ou des manifestations sportives, etc.) ;

- l'exonération, pour certaines catégories de personnes, de droit de visa: les membres de délégations officielles, les enfants de moins de 12 ans; les écoliers et les étudiants, les chercheurs ainsi que les jeunes âgés au maximum de 25 ans participant à certaines activités ;

- la possibilité, pour un prestataire de services extérieur avec lequel le Cap-Vert ou un État membre coopère en vue de la délivrance d'un visa, de prélever un droit maximum de trente euros, tout en maintenant la possibilité, pour tous les demandeurs, d'introduire directement leur demande dans un consulat ;

- la prorogation gratuite des visas des citoyens cap-verdiens et européens qui n'ont pas la possibilité de quitter le territoire des États membres ou du Cap-Vert, respectivement, à la date indiquée dans leur visa pour des raisons de force majeure ;

- l'exemption de l'obligation de visa pour les courts séjours accordée aux ressortissants cap-verdiens et européens titulaires d'un passeport diplomatique ou de service. Cette disposition suscitait une certaine inquiétude des États membres et la France avait notamment demandé que la sécurité et l'intégrité du système de délivrance des passeports diplomatiques et de service soient vérifiées. C'est notamment la raison pour laquelle une déclaration commune annexée au projet d'accord prévoit que chaque partie peut invoquer la suspension de la disposition exonérant les titulaires d'un passeport diplomatique ou de service de l'obligation de visa (article 8), si l'application de cette disposition donne lieu à des abus de la part de l'autre partie ou fait peser une menace sur la sécurité publique. Cette déclaration prévoit également que, prioritairement, le Cap-Vert et l'Union européenne s'engagent à garantir un haut niveau de sécurité des passeports diplomatiques et de service, notamment en y intégrant des identifiants biométriques.

Un comité mixte serait en charge de la gestion de l'accord, dans lequel l'Union serait représentée par la Commission européenne, assistée d'experts des États membres.

En conclusion, ces projets ne posent pas de difficulté signalée, en l'état final de leur rédaction, aux autorités françaises. Ils devraient être adoptés le 15 octobre 2012 au niveau du Conseil de l'Union.

La Commission a *approuvé* les quatre projets d'acte, en l'état des informations dont elle disposait, au cours de sa réunion du 10 octobre 2012.

II. SANTÉ

	Pages
E 7109	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 726/2004 en ce qui concerne la pharmacovigilance 23
E 7110	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/83/CE en ce qui concerne la pharmacovigilance 23

DOCUMENTS E 7109

PROPOSITION DE REGLEMENT

du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 726/2004
en ce qui concerne la pharmacovigilance

COM (2012) 0051 final du 10 février 2012

DOCUMENT E 7110

PROPOSITION DE DIRECTIVE

du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/83/CE
en ce qui concerne la pharmacovigilance

COM (2012) 0052 final du 10 février 2012

Ces textes, qui ont pour objet de renforcer l'actuel dispositif européen de sécurité du médicament dans l'intérêt des patients, ne sont pas de nouvelles initiatives de la Commission européenne. Ils font suite à la scission de deux propositions législatives, présentées en octobre 2011 et sur lesquelles notre commission s'était déjà prononcée favorablement, sous réserve de la disjonction des dispositions relatives à l'information des patients (*cf* les textes E 6711 et E 6712 qui ont donné lieu à une communication présentée par Mme Valérie ROSSO-DEBORD, Rapporteuse, au cours de la réunion de la commission du 1^{er} février 2012). Notre commission et les Etats membres avaient demandé cette scission afin d'examiner distinctement deux sujets différents : l'information des patients sur les médicaments soumis à prescription, et l'adaptation de la législation européenne en matière de pharmacovigilance. Si ce dernier sujet ne pose pas de difficultés, il n'en est pas de même de l'information des patients qui devrait donner lieu à de longs débats au sein du Conseil.

La Commission a donc séparé ces problématiques afin de ne pas retarder l'adoption des mesures en matière de pharmacovigilance, qui font l'objet des textes E 7109 et E 7110. Ces derniers visent à remédier à des dysfonctionnements du système de pharmacovigilance européen repérés à l'occasion d'un test s'appuyant sur le cas du « Mediator ».

Le premier dysfonctionnement concerne la disparition du caractère automatique de la procédure d'expertise au niveau européen en cas de retrait, suspension ou modification de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un médicament dans un Etat membre. Afin d'éviter cette situation, il est proposé d'établir de nouveau un examen automatique à l'échelle de l'Union dès qu'un Etat membre prend des mesures vis-à-vis d'un médicament jugé dangereux.

Le second dysfonctionnement avait trait au retrait volontaire d'un médicament du marché d'un Etat membre par un laboratoire. Il n'existe pas actuellement de disposition prévoyant le déclenchement d'une procédure européenne en pareil cas. Il est donc proposé que les laboratoires qui retirent un médicament sur une base volontaire soient obligés d'expliquer les motifs de leur décision.

La Commission a souhaité également améliorer une mesure qui prévoit l'établissement par l'Agence européenne du médicament d'une liste publique de médicaments faisant l'objet d'une surveillance supplémentaire ; la législation actuelle fixe par principe que tous les médicaments contenant une nouvelle substance active et les médicaments biologiques devront figurer sur cette liste mais ne rend pas obligatoire d'y inscrire les médicaments qui font l'objet d'une étude de sécurité post-autorisation de mise sur le marché. Dans un souci de transparence, il est prévu d'inclure systématiquement à la liste les médicaments auxquels s'appliquent ces exigences supplémentaires de sécurité.

Toutefois les autorités françaises souhaiteraient :

– que la proposition de modification du règlement précise que le titulaire d'une AMM doit informer « *immédiatement* » l'Agence européenne des médicaments de toute action qu'il a engagée, notamment pour retirer un médicament du marché ;

– que la version en vigueur de l'article 23 du règlement soit maintenue afin de ne pas alourdir la liste des médicaments soumis à surveillance supplémentaire, l'élargissement proposé de la liste risquant d'aboutir à ce que la plupart des boîtes de médicaments porteront le symbole indiquant que le médicament est soumis à une surveillance supplémentaire.

Sous réserve des observations ci-dessus, la Commission *a approuvé* ces deux propositions, au cours de sa réunion du 25 septembre 2009.

III. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

	Pages
E 7585	Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du sirop de polyglycitol dans plusieurs catégories de denrées alimentaires..... 27
E 7590	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1332/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les enzymes alimentaires pour ce qui est des mesures transitoires 27
E 7591	Projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1924/2006 en ce qui concerne la liste des allégations nutritionnelles..... 27
E 7593	Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du diméthylpolysiloxane (E 900) en tant qu'agent antimousse dans les compléments alimentaires 27
E 7594	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour les aflatoxines dans les figes sèches 27

DOCUMENT E 7585

PROPOSITION DE RÈGLEMENT (UE)

de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du sirop de polyglycitol dans plusieurs catégories de denrées alimentaires

D020925/05 du 31 juillet 2012

DOCUMENT E 7590

RÈGLEMENT (UE) DE LA COMMISSION

modifiant le règlement (CE) n° 1332/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant les enzymes alimentaires pour ce qui est des mesures transitoires

D020182/03 du 6 août 2012

DOCUMENT E 7591

PROJET DE RÈGLEMENT (UE) DE LA COMMISSION

modifiant le règlement (CE) n° 1924/2006 en ce qui concerne la liste des allégations nutritionnelles

D021335/02 du 3 août 2012

DOCUMENT E 7593

RÈGLEMENT (UE) DE LA COMMISSION

modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation du diméthylpolysiloxane (E 900) en tant qu'agent antimousse dans les compléments alimentaires

D021994/02 du 6 août 2012

DOCUMENT E 7594

RÈGLEMENT (UE) DE LA COMMISSION

modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales pour les aflatoxines dans les figues sèches

D021998/02 du 6 août 2012

Compte tenu du caractère technique de ces textes, la Commission a *approuvé* ces propositions d'acte de l'Union européenne, en l'état des informations dont elle disposait, au cours de sa réunion du 25 septembre 2012.

IV. QUESTIONS DIVERSES

	Pages
E 6728 Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime de paiement unique et le soutien aux viticulteurs.....	31
E 7547(*) Décision du Conseil prorogeant la décision 2012/96/CE et suspendant l'application des mesures appropriées énoncées dans la décision 2002/148/CE	33
E 7675(*) Règlement du Conseil modifiant le règlement no 422/67/CEE, no 5/67/Euratom portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice des Communautés, du président, des membres et du greffier du Tribunal de première instance ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne.....	35
E 7710(*) Proposition de décision du Conseil établissant la position de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Budva, 18 octobre 2012)	37
E 7729(*) Proposition de décision d'exécution du Conseil modifiant la décision d'exécution 2011/344/UE sur l'octroi d'une assistance financière de l'Union au Portugal.	39

(*) Texte soumis à une procédure d'examen en urgence.

DOCUMENT E 6728

PROPOSITION DE REGLEMENT

du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime de paiement unique et le soutien aux viticulteurs

COM (2011) 0631 final du 12 octobre 2011

En application du règlement n° 1234/2007 du Conseil du 22 septembre 2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole, les États membres ont la possibilité de verser aux viticulteurs une aides découplée au titre du paiement unique.

Cependant, le fait que les États membres puissent modifier leur programme d'aide une fois par an, y compris la part du budget de l'Union allouée au régime de paiement unique, et que la durée des programmes d'aide soit de cinq ans tandis que les droits à paiement au titre du régime de paiement unique sont alloués pour une durée indéterminée, a créé des charges administratives et budgétaires, notamment en ce qui concerne le suivi des fonds consacrés au régime de paiement unique.

Cette proposition a pour objet, afin de simplifier l'application de cette mesure, de lui conférer un caractère définitif en tenant compte du fait qu'elle devrait continuer de s'appliquer dans le cadre du régime de paiement unique.

La Commission a *approuvé* la proposition d'acte de l'Union européenne, en l'état des informations dont elle disposait, au cours de sa réunion du 25 septembre 2012.

DOCUMENT E 7547

DÉCISION DU CONSEIL

prorogeant la décision 2012/96/CE et suspendant l'application des mesures appropriées énoncées dans la décision 2002/148/CE

12884/12 du 31 juillet 2012

Ce texte a fait l'objet d'une demande d'examen en urgence par lettre du ministre chargé des affaires européennes en date du 2 août 2012 et d'une réponse de la Présidente Danielle Auroi, qui l'a approuvé au nom de la Commission le même jour.

Le ministre a écrit :

« L'article 96 de l'accord de Cotonou prévoit la possibilité, pour l'une des parties, de prendre des mesures appropriées à l'égard de l'autre en cas de non respect d'un des éléments constitutifs de l'accord.

Suite à des élections dont la légalité a été remise en cause et à des violations répétées des droits de l'homme, l'Union européenne a pris en 2002 des « mesures appropriées » à l'encontre du Zimbabwe. Ces mesures consistent en une suspension de l'aide européenne à l'exception de l'aide humanitaire ou au bénéfice direct des populations. Ces mesures ont régulièrement été prorogées depuis.

La mise en place d'un gouvernement d'union nationale en 2009 a conduit l'UE à reprendre son dialogue politique avec le Zimbabwe et à assouplir sa position. Au regard des progrès effectués et afin d'encourager le processus constitutionnel qui doit se concrétiser par un référendum en septembre 2012, la Commission a proposé (COM(2012)365 – E 7507) de lever les « mesures appropriées » afin notamment de relancer la programmation du 10^e Fonds européen de développement.

Le Conseil a longuement discuté des modalités de cette levée et du signal à envoyer aux autorités zimbabwéennes. Ces discussions ont abouti aux conclusions du Conseil du 23 juillet dernier. La Commission a donc revu sa proposition initiale afin de prendre acte du compromis trouvé : prolonger pour un an la décision actuellement en vigueur sur les mesures appropriées tout en suspendant immédiatement l'application. Si la situation venait à se détériorer, il serait donc possible de les appliquer de nouveau très rapidement.

Les autorités françaises soutiennent l'adoption de ce texte.

Alors que ce projet d'acte de l'Union européenne se trouve être en cours d'instruction devant le Parlement, il n'est pas prévu d'examen par votre commission avant son adoption au terme d'une procédure écrite s'achevant le mardi 7 août 2012. »

La Présidente Danielle Auroi en a informé la Commission, qui en *a pris acte*, au cours de sa réunion du 25 septembre 2012.

DOCUMENT E 7675

REGLEMENT DU CONSEIL

modifiant le règlement n° 422/67/CEE, n° 5/67/Euratom portant fixation du régime pécuniaire du président et des membres de la Commission, du président, des juges, des avocats généraux et du greffier de la Cour de justice des Communautés, du président, des membres et du greffier du Tribunal de première instance ainsi que du président, des membres et du greffier du Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne

13474/12 du 17 septembre 2012

Ce texte a fait l'objet d'une demande d'examen en urgence par lettre du ministre chargé des affaires européennes en date du 21 septembre 2012 et d'une réponse de la Présidente Danielle Auroi, qui l'a approuvé au nom de la Commission le même jour.

Le ministre a écrit :

« La modification du règlement 422/67 procède d'une part, à des modifications relatives à l'appellation des différentes formations de jugement de la Cour de justice de l'Union européenne consécutivement à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et, d'autre part, à la modification des dispositions relatives à la rémunération des juges, avocats généraux et greffiers de la Cour de justice de l'Union européenne pour y intégrer la fonction de vice-président créé tant au Tribunal qu'à la Cour.

En effet, le règlement (UE, Euratom) n° 741/2012 du Parlement européen et du Conseil du 11 août 2012 modifiant le protocole sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne et son annexe I a notamment institué la fonction de vice-président à la Cour de justice et au Tribunal pour seconder le président de chacune de ces juridictions dans l'exercice des tâches administratives qui lui incombent.

Il est donc nécessaire de modifier le règlement 422/67 modifiée sur la rémunération des membres et agents de la Cour de justice et du Tribunal pour fixer la rémunération du vice-président de chacune de ces juridictions. Et ce, avant l'entrée en vigueur du règlement 741/2012 précité.

L'urgence est justifiée par le fait que le règlement 741/2012 entre en vigueur le premier jour du mois suivant celui de sa publication au Journal officiel de l'Union européenne (23 août 2012), c'est-à-dire le 24 septembre 2012.

La France est favorable à ce règlement.

Alors que ce projet d'acte de l'Union européenne se trouve être en cours d'instruction devant le Parlement, il n'est pas prévu d'examen par votre commission avant son adoption au terme d'une procédure écrite s'achevant le mardi 7 août 2012. »

La Présidente Danielle Auroi en a informé la Commission, qui en a pris acte, au cours de sa réunion du 25 septembre 2012.

DOCUMENT E 7710

PROPOSITION DE DECISION DU CONSEIL

établissant la position de l'Union européenne au sein du conseil ministériel de la Communauté de l'énergie (Budva, 18 octobre 2012)

COM(2012) 0532 final du 19 septembre 2012

Ce texte a fait l'objet d'une demande d'examen en urgence par lettre du ministre chargé des affaires européennes en date du 8 octobre 2012 et d'une réponse de la Présidente Danielle Auroi, qui l'a approuvé au nom de la Commission le même jour.

Le ministre a écrit :

« Cette proposition de décision établit la position de l'Union européenne qui sera présentée lors du Conseil ministériel de la Communauté de l'Énergie.

Le prochain Conseil ministériel se tenant le 18 octobre à Budva (Monténégro), la présidence chypriote a adopté un calendrier d'examen accéléré.

La Communauté de l'Énergie rassemble l'Union européenne, les États des Balkans et, depuis 2010, la Moldavie et l'Ukraine. Son objet est d'intégrer les marchés énergétiques de l'ensemble de ses membres, via la réalisation d'infrastructures énergétiques transfrontalières et la reprise des principales dispositions de l'acquis communautaire. La base législative de la Communauté de l'Énergie inclut à ce jour la législation communautaire sur le gaz et l'électricité et sur l'efficacité énergétique. L'UE est représentée au sein de la Communauté de l'Énergie par la Commission, les États membres pouvant être admis comme participants non contractants (statut équivalent à celui d'observateur).

Lors du prochain Conseil ministériel, devrait notamment être décidée la reprise de l'acquis communautaire sur les statistiques énergétiques, sur les stocks pétroliers et sur les énergies renouvelables. Un plan pour la mise en place d'infrastructures régionales pourrait également être approuvé. Enfin, un délai supplémentaire devrait être accordé à l'Ukraine et à la Moldavie pour la transposition de la directive de 2009 sur le marché gazier.

Les autorités françaises acceptent le texte issu des négociations du Conseil. Pour la France, l'enjeu principal est sans doute, depuis l'entrée de l'Ukraine et de la Moldavie, la sécurité du transit du gaz russe vers l'Europe, qui suppose une transposition effective par ces deux pays de l'acquis communautaire sur le gaz.

Alors que ce projet d'acte de l'Union européenne se trouve être en cours d'instruction devant le Parlement, il n'est pas prévu d'examen par la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale avant son examen au Conseil « Compétitivité » des 10 et 11 octobre 2012. »

La Présidente Danielle Auroi en a informé la Commission, qui en a pris acte, au cours de sa réunion du 10 octobre 2012.

DOCUMENT E 7729

PROPOSITION DE DECISION D'EXECUTION DU CONSEIL
modifiant la décision d'exécution 2011/344/UE sur l'octroi d'une assistance
financière de l'Union au Portugal

COM(2012) 574 final du 27 septembre 2012

Ce texte a fait l'objet d'une demande d'examen en urgence par lettre du ministre chargé des affaires européennes en date du 5 octobre 2012 et d'une réponse de la Présidente Danielle Auroi, qui l'a approuvé au nom de la Commission le 8 octobre.

Le ministre a écrit :

« Le 17 mai 2011, le Conseil a octroyé une assistance financière au Portugal (décision 2011/344/UE), afin de soutenir un ambitieux programme de réformes destiné à permettre à l'économie du pays de renouer avec une croissance durable et à préserver la stabilité financière du pays.

Conformément à l'article 3 de la décision 2011/344/UE, la Commission, en collaboration avec le FMI et en liaison avec la BCE, a procédé à la cinquième évaluation de la mise en œuvre des mesures convenues dans le programme d'assistance financière.

Or, compte tenu du contexte macroéconomique difficile (notamment, croissance du PIB revue à la baisse pour 2013 et 2014), le Conseil, sur proposition de la Commission, propose de reporter d'une année la période d'ajustement budgétaire afin de ne pas compromettre les perspectives de reprise économique.

Dans ce cadre, il est proposé que les objectifs en matière de déficit soient révisés et fixés à 5 % du PIB en 2012, 4,5 % en 2013 et 2,5 % en 2014 (contre initialement 5,9 % du PIB en 2011, 4,5 % en 2012 et 3 % en 2013). De même, la trajectoire du taux d'endettement serait révisée comme suit : 107,8 % en 2011, 119,1 % en 2012, 123,7 % en 2013 et 123,6 % en 2014.

Les informations sur l'exécution budgétaire faisant craindre que la cible de déficit pour 2012 soit manquée, alors même que les objectifs en termes de dépenses ont été tenus, les autorités françaises considèrent, au vu de la dégradation de la conjoncture économique, qu'il convient de soutenir le report d'une année de la correction du déficit public excessif.

Alors que ce projet d'acte de l'Union européenne se trouve être en cours d'instruction devant le Parlement, il n'est pas prévu d'examen par votre commission avant son examen au Conseil « Affaires économiques et financières » du mardi 9 octobre 2012. »

La Présidente Danielle Auroi en a informé la Commission, qui en *a pris acte*, au cours de sa réunion du 10 octobre 2012.

ANNEXES

Annexe n° 1 :

Bilan de l'examen des textes soumis à l'Assemblée nationale depuis le 20 juin 2012

3

L'examen systématique des projets ou propositions d'actes communautaires effectué en application de l'article 88-4 de la Constitution et de l'article 151-2, alinéa 2, du Règlement⁴, a conduit la Commission à déposer, dans certains cas, une proposition de résolution.

Ces initiatives sont présentées dans le **tableau 1** ci-après, qui permet d'apprécier succinctement la suite qui leur a été donnée par les commissions permanentes saisies au fond.

³ Pour les rapports d'information et les propositions de résolution concernant des propositions d'actes communautaires adoptées définitivement ou retirées avant le 20 juin 2012, ainsi que pour les résolutions devenues définitives avant cette même date, on peut se référer à l'annexe du rapport d'information (n° 4457, treizième législature).

⁴ Voir les rapports d'information n° 80 et 129.

TABLEAU 1
EXAMEN DES TEXTES AYANT DONNÉ LIEU AU DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE
RÉSOLUTION
PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES EUROPEENNES

R.I. Rapport d'information T.A. Texte adopté (*) Dépôt d'une proposition de résolution en qualité de rapporteur de la Commission

N° / TITRE RÉSUMÉ	EXAMEN PAR LA COMMISSION (Rapport d'information)	PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION Dépôt	EXAMEN		DÉCISION
			Commission saisie au fond	Avis	
Ancrage démocratique du gouvernement économique européen	Christophe Caresche R.I. n° 202	Christophe Caresche n° 203 25 septembre 2012	Af. Etrangères Elisabeth Guigou Rapport n° 230 26 septembre 2012		

EXAMEN DES TEXTES
ayant donné lieu au dépôt d'une proposition de résolution par un député

n° / TITRE RÉSUMÉ	PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION Dépôt	EXAMEN PAR LA COMMISSION (Rapport)	EXAMEN PAR LA COMMISSION SAISIE AU FOND	DÉCISION
Masse salariale des clubs sportifs professionnels	Gérald Darmanin Damien Abbad Olivier Audibert Troin n° 128 25 juillet 2012			

Tableau récapitulatif des propositions de résolution

Nombre de propositions de résolution				
Déposées		Examinées par les commissions saisies au fond	Textes Adoptés	
par les rapporteurs de la commission	par les députés		en séance publique	en commission
1	1	1		1

Annexe n° 2 :

**Liste des textes adoptés définitivement ou
retirés ou devenus caducs postérieurement à leur transmission
à l'Assemblée nationale**

Communications de M. le Premier ministre, en date du 23 mai 2012

- E 4733** (COM(2009) 456 final) - Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision n° 573/2007/CE portant création du Fonds européen pour les réfugiés pour la période 2008-2013 dans le cadre du programme général "Solidarité et gestion des flux migratoires" et abrogeant la décision 2004/904/CE du Conseil (**adopté le 29 mars 2012**).
- E 5385** (COM(2010) 247 final) - Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la République d'Indonésie sur certains aspects des services aériens (présentée par la Commission) (**adopté le 14 février 2012**).
- E 5412** (COM(2010) 273 final) - Proposition de règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies relatif aux armes à feu et instaurant des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (**adopté le 14 mars 2012**).
- E 5484** (COM(2010) 233 final) - Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion d'un protocole à l'accord euro-méditerranéen entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part, concernant un accord-cadre entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc relatif aux principes généraux de la participation du Royaume du Maroc aux programmes de l'Union (**adopté le 08 mars 2012**).
- E 5643** (COM(2010) 482 final) - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur la vente à découvert et certains aspects des contrats d'échange sur risque de crédit (**adopté le 14 mars 2012**).

- E 5806** (COM(2010) 597 final) - Proposition de règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 648/2004 en ce qui concerne l'utilisation des phosphates et autres composés du phosphore dans les détergents textiles ménagers (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) **(adopté le 14 mars 2012)**.
- E 5894** (COM(2010) 728 final) - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne les relations contractuelles dans le secteur du lait et des produits laitiers **(adopté le 14 mars 2012)**.
- E 5919** (COM(2010) 775 final) - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des exigences techniques pour les virements et les prélèvements en euros et modifiant le règlement (CE) n° 924/2009 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) **(adopté le 14 mars 2012)**.
- E 5958-7** (COM(2011) 796 final) - Projet de budget rectificatif n° 7 au budget général 2011 - État des dépenses par section – Section III -Commission **(adopté le 13 décembre 2011)**.
- E 6091** (COM(2011) 72 final) - Proposition de décision du Conseil relative au programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012-2013) **(adopté le 19 décembre 2011)**.
- E 6092** (COM(2011) 73 final) - Proposition de décision du Conseil concernant le programme spécifique, à exécuter aux moyens d'actions indirectes, mettant en œuvre le programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation dans le domaine nucléaire (2012-2013) **(adopté le 19 décembre 2011)**.
- E 6093** (COM(2011) 74 final) - Proposition de décision du Conseil concernant le programme spécifique, à exécuter au moyen d'actions directes par le Centre commun de recherche, mettant en œuvre le programme-cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire (2012 2013) **(adopté le 19 décembre 2011)**.
- E 6106** (COM(2011) 103 final) - Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de la convention sur la

conservation et la gestion des ressources halieutiques en haute mer dans le Pacifique Sud (**adopté le 03/10/2011**)

- E 6172** (**COM(2011) 71 final**) - Proposition de règlement du Conseil (Euratom) définissant les règles de participation des entreprises, des centres de recherche et des universités à des actions indirectes du programme cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique et fixant les règles de diffusion des résultats de la recherche (2012 2013) (**adopté le 19 décembre 2011**).
- E 6223** (**COM(2011) 223 final**) - Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et la Géorgie relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires (**adopté le 14 février 2012**).
- E 6408** (**COM(2011) 300 final**) - Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012. Introduction générale des recettes. - État général des recettes - État général des recettes et des dépenses par section – Section 1 - Parlement européen – Section 2 - Conseil européen et Conseil – Section 3 - Commission – Section 4 - Cour de justice de l'Union européenne – Section 5 - Cour des comptes – Section 6 - Comité économique et social européen – Section 7 - Comité des régions – Section 8 - Médiateur européen – Section 9- Contrôleur européen de la protection des données – Section 10 - Service européen pour l'action extérieure (**adopté le 1^{er} décembre 2012**).
- E 6450** (**COM(2011) 435 final**) - Proposition de décision du Conseil relative à la position de l'Union européenne concernant la proposition de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies sur la sécurité des piétons et la proposition de règlement de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies sur les sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL) et les rectificatifs s'y rapportant (**adopté le 14 février 2012**).
- E 6453** (**13029/11 ENER 271 ENV 622**) - Règlement de la Commission portant application de la directive 2009/125/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'écoconception applicables aux climatiseurs et aux ventilateurs de confort (**adopté le 06 mars 2012**).

- E 6467** (COM(2011) 442 final) - Proposition de décision du Conseil portant adhésion de l'Union au règlement n° 29 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies sur les prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne la protection des occupants de la cabine d'un véhicule utilitaire **(adopté le 14 février 2012)**.
- E 6477** (COM(2011) 446 final) - Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP) **(adopté le 15 février 2012)**.
- E 6545** (COM(2011) 516 final) - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 810/2009 du 13 juillet 2009 établissant un code communautaire des visas (code des visas) **(adopté le 15 février 2012)**.
- E 6582** (14244/11 TRANS 237) - Décision de la Commission relative à la spécification technique d'interopérabilité concernant les sous-systèmes "contrôle-commande et signalisation" du système ferroviaire transeuropéen **(adopté le 25 janvier 2012)**.
- E 6610** (14391/11 ENV 685) - Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1013/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant les transferts de déchets afin d'ajouter certains déchets n'ayant pas de rubrique à l'annexe III B **(adopté le 16 février 2012)**.
- E 6656** (15023/11 MI 465 SAN 196 ECO 119 ENT 205) - Règlement (UE) de la Commission relatif aux instructions d'emploi électroniques des dispositifs médicaux **(adopté le 09 mars 2012)**.
- E 6664** (COM(2011) 603 final) - Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole agréé entre l'Union européenne et la République de la Guinée-Bissau fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat de pêche en vigueur entre les deux parties **(adopté le 28 février 2012)**.
- E 6692** (COM(2011) 634 final) - Proposition modifiée de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1290/2005 du Conseil et le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil

en ce qui concerne la distribution de denrées alimentaires aux personnes les plus démunies de l'Union **(adopté le 15 février 2012)**.

- E 6743** (15991/11 ENT 226) - Règlement (UE) de la Commission concernant les prescriptions pour la réception par type des véhicules à moteur relatives à l'accès au véhicule et à sa manœuvrabilité et mettant en œuvre le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) **(adopté le 15 février 2012)**.
- E 6758** (16284/11 MI 542 ENT 234 CONSOM 169 SAN 221 ECO 131) - Directive de la Commission modifiant, pour les adapter au progrès technique, l'annexe II, partie III, de la directive 2009/48/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité des jouets **(adopté le 02 mars 2012)**.
- E 6783** (16484/11 ENV 840 ENT 235) - Décision de la Commission relative à une méthode pour la perception des primes sur les émissions excédentaires de CO₂ par les voitures particulières neuves conformément au règlement (CE) n° 443/2009 du Parlement européen et du Conseil **(adopté le 17 février 2012)**.
- E 6786** (16705/11 DENLEG 144 AGRI 773) - Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions d'utilisation et les limites d'emploi du jaune de quinoléine (E 104), du Sunset Yellow FCF/Jaune orange S (E 110) et du ponceau 4R, rouge cochenille A (E 124) **(adopté le 16 mars 2012)**.
- E 6796** (16909/11 MI 565 CHIMIE 81 JAI 834 ENFOPOL 401 COMPET 509) – Directive de la Commission modifiant la directive 2008/43/CE portant mise en œuvre, en application de la directive 93/15/CEE du Conseil, d'un système d'identification et de traçabilité des explosifs à usage civil **(adopté le 22 février 2012)**.
- E 6797** (16944/11 SAN 243 MI 567) - Directive de la Commission modifiant l'annexe I de la directive 2001/37/CE du Parlement européen et du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de

fabrication, de présentation et de vente des produits du tabac (**adopté le 07 mars 2012**).

- E 6823** (17200/11 ENT 250 MI 588 AGRILEG 129) - Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 2003/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux engrais en vue d'adapter ses annexes I et IV au progrès technique (**adopté le 14 mars 2012**).
- E 6830** (17425/11 AGRI 806 VETER 52) - Règlement (UE) de la Commission concernant un objectif de l'Union pour la réduction de la prévalence de Salmonella Enteritidis et de Salmonella Typhimurium dans les cheptels de poulets de chair, dont la fixation est prévue au règlement (CE) n° 2160/2003 du Parlement européen et du Conseil (**adopté le 08 mars 2012**).
- E 6849** (17543/11 MI 606 COMPET 558 POLARM 19 COSDP 1126 PESC 1524 COARM 234) - Directive de la Commission portant modification de la directive 2009/43/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la liste des produits liés à la défense (**adopté le 22 mars 2012**).
- E 6875** (17451/11 DENLEG 148 AGRI 807) - Règlement (UE) de la Commission établissant les spécifications des additifs alimentaires énumérés aux annexes II et III du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil (**adopté le 09 mars 2012**).
- E 6895** (COM(2011) 797 final) - Proposition de règlement du Conseil relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République du Mozambique (**adopté le 23 janvier 2012**).
- E 6910** (18116/11 ENT 272 ENV 927 MI 643) - Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 19/2011 en ce qui concerne les exigences pour la réception de la plaque réglementaire des véhicules à moteur et de leurs remorques (**adopté le 21 mars 2012**).
- E 6944** (D014789/03) - Règlement (UE) de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 110/2008 du Parlement européen et du Conseil concernant la définition, la désignation, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des boissons spiritueuses (**adopté le 24 février 2012**).

- E 6945** (D015504/03) - Règlement (UE) de la Commission modifiant les annexes I et II de la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales et les seuils d'intervention relatifs aux dioxines et aux polychlorobiphényles **(adopté le 28 mars 2012)**.
- E 6960** (18587/11 DENLEG 157 AGRI 885) - Règlement (UE) de la Commission portant fixation des méthodes de prélèvement et d'analyse d'échantillons à utiliser pour le contrôle officiel des teneurs en dioxines, en PCB de type dioxine et en PCB autres que ceux de type dioxine de certaines denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) n° 1883/2006 **(adopté le 21 mars 2012)**.
- E 6962** (18724/11 AGRILEG 152) - Règlement (UE) de la Commission portant modification du règlement (CE) n° 152/2009 en ce qui concerne la détermination des teneurs en dioxines et en polychlorobiphényles **(adopté le 28 mars 2012)**.
- E 7051** (5692/12 EDUC 19 SOC 50) - Conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP) : Nomination de M. Erkki LAUKKANEN (FI), membre dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs **(adopté le 10 février 2012)**.
- E 7058** (COM(2012) 26 final) - Proposition de décision du Conseil, adaptant et prorogeant la période d'application des mesures appropriées établies pour la première fois par la décision 2002/148/CE portant conclusion des consultations engagées avec le Zimbabwe en application de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE **(adopté le 17 février 2012)**.
- E 7064** (COM(2012) 24 final) - Proposition de décision du Conseil, établissant la position à prendre par l'Union européenne au sein du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne la demande de dérogation aux règles de l'OMC présentée par l'Union européenne pour l'octroi au Pakistan de préférences commerciales autonomes supplémentaires **(adopté le 14 février 2012)**.
- E 7101** (6472/12 EDUC 43 SOC 118) - Conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP). Nomination de M. Fernando PUIG-SAMPER (ES),

membre dans la catégorie des représentants des organisations des travailleurs (**adopté le 28 février 2012**).

- E 7102** (6209/12 INST 110 CMPT 8) - Décision du Conseil, portant nomination d'un membre de la Cour des comptes (**adopté le 28 février 2012**).
- E 7141** (7187/12 CDR 23) - Décision du Conseil, portant nomination d'un membre lituanien et de deux suppléants lituaniens du Comité des régions (**adopté le 09 mars 2012**).
- E 7142** (6504/12 COMPET 92 ENV 111 CHIMIE 11 MI 99 ENT 34) - Décision du Conseil, portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques (**adopté le 09 mars 2012**).
- E 7152** (6752/12 ENFOPOL 40) - Projet d'acte du Conseil portant renouvellement du mandat du directeur d'Europol (**adopté le 08 mars 2012**).
- E 7154** (7184/12 CDR 20) - Décision du Conseil, portant nomination d'un membre allemand et d'un suppléant allemand du Comité des régions (**adopté le 09 mars 2012**).
- E 7169** (6627/12 UEM 39) - Décision du Conseil, modifiant, en ce qui concerne le commissaire aux comptes extérieur de la Bank of Greece, la décision 1999/70/CE concernant les commissaires aux comptes extérieurs des Banques centrales nationales (**adopté le 19 mars 2012**).

Annexe n° 3 :

Liste des textes restant en discussion

La liste des textes soumis au Parlement en application de l'article 88-4 de la Constitution et qui n'ont pas encore été adoptés définitivement (ou retirés) par les institutions de l'Union européenne peut être consultée à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/europe/instance.asp>

Ce document a été établi en liaison avec le SGAE.

Annexe n° 4 :

Accords tacites de la Commission des affaires européennes

**Extrait du compte rendu n° 62 du 23 septembre 2008 de
la Commission chargée des affaires européennes concernant
les projets de décision antidumping ayant fait l'objet d'un accord tacite**

« Le **Président Pierre Lequiller** a apporté *des éléments d'information sur les conséquences de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008.*

L'article 88-4 modifié est d'application immédiate. Dès lors, conformément au premier alinéa de l'article, le Gouvernement soumet au Parlement désormais l'ensemble des projets et propositions d'actes européens alors que, jusqu'à présent, il n'était contraint de transmettre au Parlement que les projets d'actes intervenant dans le domaine législatif français, tout en pouvant, à sa convenance, lui soumettre d'autres textes susceptibles de justifier une prise de position parlementaire. En pratique, le flux des documents reçus par l'Assemblée s'est significativement accru.

La Délégation pour l'Union européenne est devenue la « Commission chargée des affaires européennes ». Elle se distingue des commissions permanentes dans la mesure où ses membres continuent à avoir la double appartenance. Il va falloir réfléchir maintenant à la dimension de la Commission.

Les règles de procédure seront adaptées dans la réforme d'ensemble du Règlement de l'Assemblée nationale. En particulier, la procédure d'adoption des résolutions européennes sera révisée afin de prendre acte de l'extension du champ d'expression du Parlement à « tout document émanant d'une institution de l'Union ».

Les projets de décision antidumping sont concernés par l'extension du champ d'intervention du Parlement. Ces projets sont adoptés très rapidement par le Conseil de l'Union, un mois au plus après la transmission du projet par la Commission européenne.

Le Gouvernement propose de nous adresser ces textes dès leur réception au Secrétariat général des affaires européennes en nous précisant les dates prévues d'adoption.

Si dans un délai de 72 heures, le texte ne présente pas d'intérêt pour la Commission chargée des affaires européennes, *le texte serait réputé approuvé par la Commission*. Si dans ce délai, elle estime de manière expresse qu'un examen approfondi se justifie, le Gouvernement réserverait sa position au Conseil tant que la Commission chargée des affaires européennes n'a pas pris position.

Cette procédure *a été approuvée* par la Commission. »

Extrait du compte rendu n° 71 du 29 octobre 2008 étendant la procédure aux virements de crédits

« **Le Président Daniel Garrigue** a proposé à la Commission d'étendre aux **propositions de virements de crédits** la procédure d'approbation tacite mise en place le 23 septembre 2008 pour les décisions antidumping dans le cadre de l'application de l'article 88-4 modifié de la Constitution.

La Commission *a approuvé* cette décision. »

Extrait n° 1 du compte rendu n° 86 du 28 janvier 2009 étendant la procédure aux projets de décisions de nominations

« **Le Président Pierre Lequiller** a proposé à la Commission d'étendre aux **projets de décisions de nominations** soumises au Conseil de l'Union européenne la procédure d'approbation tacite mise en place le 23 septembre 2008 pour les décisions antidumping, puis le 29 octobre 2008 pour les virements de crédit, dans le cadre de l'application de l'article 88-4 modifié de la Constitution.

La Commission *a approuvé* cette décision. »

Extrait n° 2 du compte rendu n° 86 du 28 janvier 2009 concernant les actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), au titre de l'article 88-4 de la Constitution, faisant l'objet d'un accord tacite

« A la suite de la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, le champ d'expression du Parlement est étendu « *à tout document émanant d'une institution de l'Union* ».

Certains projets d'actes PESC sont concernés par l'extension du champ d'intervention du Parlement. Ils sont généralement adoptés très rapidement par le Conseil de l'Union.

Le Gouvernement propose de nous adresser tout projet d'acte PESC examiné par le groupe des conseillers pour les relations extérieures (RELEX), en version française si elle est disponible, ou en version anglaise, en nous indiquant dans son envoi les éléments de calendrier prévus pour son adoption.

Dans des délais compatibles avec les éléments de calendrier précités, le Président Pierre Lequiller, sur proposition du Secrétariat de la Commission chargée des affaires européennes, indique au service de la PESC que le projet d'acte PESC peut être considéré comme faisant l'objet d'une approbation tacite par la Commission ou qu'il doit faire l'objet d'un examen en réunion de Commission.

Dans le cas où le projet d'acte PESC est considéré comme faisant l'objet d'une approbation tacite par la Commission, le service de la PESC ne sollicite pas, auprès de la Représentation permanente, le dépôt d'une réserve parlementaire. Une fois disponible la version française du projet d'acte concerné, il saisit officiellement le Secrétariat général du Gouvernement aux fins de saisine de l'Assemblée nationale.

Lorsque le projet d'acte PESC est considéré comme devant faire l'objet d'un examen par la Commission, le service de la PESC s'assure de disposer d'une version française du texte dont il saisit officiellement le Secrétariat général du Gouvernement aux fins de saisine de l'Assemblée nationale. Il s'assure auprès de la Représentation permanente du dépôt d'une réserve parlementaire sur le projet d'acte. En fonction du délai d'adoption du texte, il décide ou non, de recourir à la procédure d'examen accéléré.

En pratique, cette procédure d'approbation tacite concernera la prolongation, sans changement, de missions de gestion de crise, ou de sanctions diverses, et certaines nominations.

En revanche, tout projet d'acte PESC établissant une mission civile ou une opération militaire de l'Union européenne, au titre de la PESD, et tout projet d'acte PESC nommant un nouveau représentant spécial de l'Union européenne sont considérés comme devant faire l'objet d'un examen par la Commission chargée des affaires européennes.

La mise en œuvre de cette procédure sera évaluée à la fin de l'année 2009.

La Commission *a approuvé* cette procédure. »

Extrait du compte rendu n° 8 du 16 octobre 2012 étendant la procédure aux demandes de mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation

« La Présidente Danielle Auroi a proposé à la Commission d'étendre la procédure d'approbation tacite mise en place, dans le cadre de l'application de l'article 88-4 modifié de la Constitution, pour les décisions antidumping, pour les virements de crédits, pour les projets de décisions de nominations et pour certains actes relevant de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), aux demandes de mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, pour toute demande émanant d'un pays autre que la France.

La Commission a approuvé cette proposition. »

LISTE DES TEXTES AYANT FAIT L'OBJET D'UN ACCORD TACITE

E 7533	Décision du Conseil portant nomination du représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme.
E 7542	Décision du Conseil modifiant la décision 2010/413/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.
E 7543	Règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.
E 7544	Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 267/2012 concernant l'adoption de mesures restrictives à l'encontre de l'Iran.
E 7545	Décision du Conseil mettant en œuvre la décision 2011/486/PESC concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certaines personnes et de certains groupes, entreprises et entités au regard de la situation en Afghanistan.
E 7546	Règlement du Conseil mettant en œuvre l'article 11, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 753/2011 concernant des mesures restrictives instituées à l'encontre de certains groupes et de certaines personnes, entreprises ou entités au regard de la situation en Afghanistan.
E 7582	Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 585/2012 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains tubes et tuyaux sans soudure, en fer ou en acier, originaires de Russie et d'Ukraine, à la suite d'un réexamen intermédiaire partiel conformément à l'article 11, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1225/2009.
E 7596	Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations pour l'adaptation des accords (visés dans l'annexe jointe) signés ou conclus par l'Union européenne, ou par l'Union européenne et ses États membres, avec un ou plusieurs pays tiers ou avec des organisations internationales, en raison de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.
E 7602	Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2011/782/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie.
E 7603	Règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre l'article 32, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie.
E 7606	Proposition de règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de mécanismes à levier en forme d'arceau originaires de la République populaire de Chine à l'issue d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures effectué en application de l'article 11, paragraphe 2, du règlement (CE) n° 1225/2009.
E 7616	Virement de crédits n° DEC 24/2012 - Section III - Commission - budget général - exercice 2012.
E 7617	Virement de crédits n° DEC 15/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.
E 7618	Virement de crédits n° DEC 20/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.
E 7619	Virement de crédits n° DEC 17/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.

E 7634	Décision du Conseil modifiant et prorogeant la décision 2010/565/PESC relative à la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (EUSEC RD Congo).
E 7635	Décision du Conseil modifiant et prorogeant la décision 2010/576/PESC relative à la mission de police de l'Union européenne menée dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) et son interface avec la justice en République démocratique du Congo (EUPOL RD Congo).
E 7636	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.
E 7640	Virement de crédits n° DEC 16/2012 – section III - Commission - budget général - exercice 2012.
E 7641	Virement de crédits n° DEC 22/2012 – section III - Commission - budget général - exercice 2012.
E 7642	Virement de crédits n° DEC 23/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.
E 7643	Proposition de virement de crédits n° DEC 25/2012 – Section III - Commission - du budget général 2012.
E 7644	Décision du Conseil modifiant la décision 2010/452/PESC concernant la mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie (EUMM Georgia).
E 7645	Décision des représentants des États membres portant nomination d'un juge au Tribunal.
E 7646	Projet de décision des représentants des gouvernements des États membres portant nomination d'un juge de la Cour de justice.
E 7647	Projet de décision des représentants des gouvernements des États Membres portant nomination d'un juge au Tribunal.
E 7651	Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2012/285/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de certaines personnes, entités et organismes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité de la République de Guinée-Bissau.
E 7653	Décision du Conseil portant nomination d'un membre tchèque et d'un suppléant tchèque du Comité des régions.
E 7654	Renouvellement du conseil de direction du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP). Nomination de M. Dimitrios V. SKIADAS (EL), membre dans la catégorie des représentants des gouvernements.
E 7655	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale - Nomination de M. François BRILLANCEAU, membre suppléant français, en remplacement de M. Jean-Claude FILLON, membre démissionnaire.
E 7656	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de M. Nikos SATSIAS, membre suppléant chypriote, en remplacement de M ^{me} Maria THEOCHARIDOU, membre suppléant démissionnaire.
E 7657	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Nomination de M. Nikos SATSIAS, membre chypriote, en remplacement de M ^{me} Maria THEOCHARIDOU, membre démissionnaire.
E 7658	Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant italien du Comité des régions.
E 7659	Décision du Conseil portant nomination de deux membres et de trois membres suppléants chypriotes du Comité des régions.

E 7660	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Nomination de M. Per EWALDSSON, membre suppléant suédois, en remplacement de M ^{me} Anna BILLGREN, membre démissionnaire.
E 7661	Décision du Conseil portant nomination d'un membre allemand et d'un membre suppléant allemand du Comité des régions.
E 7662	Décision du Conseil portant nomination d'un membre estonien du Comité des régions.
E 7663	Décision du Conseil portant nomination de deux membres suppléants polonais du Comité des régions.
E 7669	Virement de crédits n° DEC 26/2012 - Section III - Commission - Budget général - Exercice 2012.
E 7671	Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations pour l'adaptation des accords (visés dans l'annexe jointe) signés ou conclus par l'Union européenne, ou par l'Union européenne et ses États membres, avec un ou plusieurs pays tiers ou avec des organisations internationales, en raison de l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne.
E 7672	Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie).
E 7674	Nomination d'un fonctionnaire à un emploi de directeur général au secrétariat général du Conseil.
E 7676	Décision du Conseil portant nomination d'un membre allemand et d'un suppléant allemand du Comité des régions.
E 7677	Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant italien du Comité des régions.
E 7678	Décision du Conseil portant nomination d'un membre suppléant maltais du Comité des régions.
E 7683	Proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 91/2009 du 26 janvier 2009 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de certains éléments de fixation en fer ou en acier originaires de la République populaire de Chine.
E 7686	Proposition conjointe de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie.
E 7687	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Agence européenne des produits chimiques.
E 7688	Conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (CEDEFOP). Nomination de M ^{me} Nellija TITOVA (LV), membre dans la catégorie des représentants des gouvernements.
E 7692	Virement de crédits n° DEC 27/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.
E 7693	Virement de crédits n° DEC 28/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.
E 7694	Décision du Conseil modifiant la décision 2010/573/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de la région de Transnistrie (République de Moldavie).
E 7696	Décision du Conseil portant nomination d'un membre chypriote du Comité économique et social européen.
E 7697	Décision des représentants des gouvernements des états membres portant

	nomination d'un juge à la Cour de justice.
E 7698	Décision du Conseil portant nomination de six membres roumains et de cinq suppléants roumains du Comité des régions.
E 7717	Conseil d'administration de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes. Nomination de M ^m e Carmen PLAZA MARTÍN, membre titulaire espagnol, en remplacement de M ^m e Ana GONZÁLEZ RODRÍGUEZ, membre démissionnaire.
E 7718	Comité consultatif pour la sécurité et la santé sur le lieu du travail. Nomination de M ^m e Anna RITZBERGER-MOSER, membre autrichien, en remplacement de M ^m e Eva-Elisabeth SZYMANSKI, démissionnaire.
E 7719	Conseil de direction de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail. Nomination de M ^m e Anna RITZBERGER-MOSER, membre suppléant autrichien, en remplacement de M ^m e Eva-Elisabeth SZYMANSKI, démissionnaire.
E 7720	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale. Nomination de M ^m e Camilla CLEVIN, membre titulaire danoise, en remplacement de M ^m e Vibeke DALBRO, membre démissionnaire.
E 7722	Proposition de virement de crédits n° DEC29/2012 - Section III - Commission - du budget général 2012.
E 7724	Proposition de règlement du Conseil clarifiant le champ d'application du droit antidumping définitif institué par le règlement (CE) n° 383/2009 sur les importations de certains câbles et torons PSC originaires de la République populaire de Chine.
E 7726	Proposition de règlement d'exécution du conseil réinstituant un droit antidumping définitif sur les importations de planches à repasser originaires de la République populaire de Chine, fabriquées par Zhejiang Harmonic Hardware Products Co. Ltd.
E 7735	Virement de crédits n° DEC 31/2012 - section III - Commission - budget général - exercice 2012.
E 7736	Virement de crédits n° DEC 32/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.
E 7737	Virement de crédits n° DEC 33/2012 - section III - Commission - budget général - exercice 2012.
E 7743	Virement de crédits n° DEC 30/2012 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2012.

**LISTE DES TEXTES AYANT FAIT L'OBJET D'UNE LEVÉE TACITE
DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE DU FAIT DU CALENDRIER D'ADOPTION
PAR LE CONSEIL**

E 6532	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant la coopération administrative par l'intermédiaire du système d'information du marché intérieur (« règlement IMI »).
E 7248	Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République du Monténégro, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.
E 7249	Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du comité de coopération institué par l'accord de coopération et d'union douanière entre la Communauté économique européenne et la République de Saint-Marin en ce qui concerne les dispositions sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.
E 7253	Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du Conseil d'association institué par l'accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie, en ce qui concerne les dispositions sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.
E 7255	Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter au nom de l'Union européenne au sein du conseil de stabilisation et d'association institué par l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République d'Albanie, d'autre part, en ce qui concerne les dispositions sur la coordination des systèmes de sécurité sociale.
E 7323	Recommandation de décision du Conseil adressant des directives à la Commission pour la négociation de modifications de la convention sur la sûreté nucléaire.
E 7456	Proposition de décision du Conseil autorisant les États membres à négocier, lors de la conférence des Nations unies pour un traité sur le commerce des armes (à New York, du 2 au 27 juillet 2012), sur les questions relevant de la compétence exclusive de l'Union.
E 7476	Règlement délégué (UE) de la Commission du 28.6.2012 complétant le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne la coopération transnationale et les négociations contractuelles des organisations de producteurs dans le secteur du lait et des produits laitiers.
E 7556	Décision de la Commission concernant la spécification technique d'interopérabilité relative au sous-système "Exploitation et gestion du trafic" du système ferroviaire de l'Union européenne et modifiant la décision 2007/756/CE.
E 7566	Décision de la Commission modifiant la décision 2012/88/UE de la Commission relative à la spécification technique d'interopérabilité concernant les sous-systèmes "contrôle-commande et signalisation" du système ferroviaire transeuropéen.

Annexe n° 5 :

Textes dont la Commission des affaires européennes a pris acte

TEXTES DONT LA COMMISSION A PRIS ACTE

E 6013	Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil tendant à coordonner pour les rendre équivalentes les garanties qui sont exigées dans les États membres des sociétés au sens de l'article 54, deuxième alinéa, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vue de la protection des intérêts tant des associés que des tiers, en ce qui concerne la constitution de la société anonyme ainsi que le maintien et les modifications de son capital (Refonte).
E 7059-4	Projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2012 - État général des recettes - État des dépenses par section - Section III - Commission.
E 7113	Proposition de décision du Conseil portant modification de la décision 2001/822/CE du Conseil relative à l'association des pays et territoires d'outre-mer à la Communauté européenne.
E 7195	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative aux règles comptables et aux plans d'action concernant les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant des activités liées à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie.
E 7200	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant un programme de l'Union européenne en matière d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau et modifiant le règlement (CE) n° 106/2008 concernant un programme communautaire d'étiquetage relatif à l'efficacité énergétique des équipements de bureau.
E 7312	Proposition de décision du Conseil relative à la position à adopter par l'Union européenne au sein du Comité mixte de l'EEE sur une modification de l'annexe XXI (Statistiques).
E 7410	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole additionnel de Nagoya - Kuala Lumpur sur la responsabilité et la réparation relatif au protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques.
E 7413	Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture des négociations en vue de l'adaptation des accords suivants à l'élargissement de l'UE à la Croatie: accord sur l'Espace économique européen, accord entre le Royaume de Norvège et l'Union européenne concernant un mécanisme financier norvégien pour la période 2009-2014, accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes, et accord de coopération et d'union douanière avec Saint-Marin.
E 7461	Proposition de règlement du Parlement Européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1085/2006 du Conseil établissant un instrument d'aide de préadhésion (IAP).
E 7521	Recommandation de la Commission au Conseil visant à autoriser la Commission à entamer et à mener des négociations avec le Panama au titre de l'article XXVIII de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) de 1994.
E 7535	Recommandation de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Japon.

E 7538	Règlement (UE) de la Commission portant dérogation au règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les dates d'expiration de l'approbation des substances actives 2,4-DB, acide benzoïque, bêta-cyfluthrine, carfentrazone-éthyl, Coniothyrium minitans souche CON/M/91-08 (DSM 9660), cyazofamid, cyfluthrine, deltaméthrine, diméthénamide-P, éthofumesate, éthoxysulfuron, fenamidone, flazasulfuron, flufénacet, flurtamone, foramsulfuron, fosthiazate, imazamox, iodosulfuron, iprodione, isoxaflutole, linuron, hydrazide maléique, mécoprop, mécoprop-P, mesosulfuron, mésotrione, oxadiargyl, oxasulfuron, pendiméthaline, picoxystrobine, propiconazole, propinèbe, propoxycarbazone, propyzamide, pyraclostrobine, siltiofam, trifloxystrobine, warfarine et zoxamide.
E 7539	Recommandation conjointe de décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations en vue d'un accord-cadre entre l'Union européenne et le Japon.
E 7540	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des conditions spécifiques pour la pêche des stocks d'eau profonde dans l'Atlantique du Nord Est, ainsi que des dispositions relatives à la pêche dans les eaux internationales de l'Atlantique du Nord Est et abrogeant le règlement (CE) n° 2347/2002.
E 7541	Règlement (UE) de la Commission modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les limites maximales applicables aux résidus d'acibenzolar-S-méthyl, d'amisulbrom, de cyazofamide, de diflufenican, de dimoxystrobine, de méthoxifénozide et de nicotine présents dans ou sur certains produits.
E 7554	Proposition de décision du Conseil autorisant la République de Lituanie à proroger l'application d'une mesure dérogeant à l'article 193 de la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée.
E 7555	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1100/2007 du Conseil instituant des mesures de reconstitution du stock d'anguilles européennes.
E 7557	Décision de la Commission établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de l'UE aux détergents textiles à usage industriel ou destinés aux collectivités
E 7558	Décision de la Commission établissant les critères écologiques pour l'attribution du label écologique de VUE aux détergents pour lave-vaisselle automatiques industriels ou destinés aux collectivités
E 7559	Décision de la Commission concernant la non-inscription de la bifenthrine pour le type de produits 18 à l'annexe I, IA ou IB de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits biocides.
E 7560	Directive (UE) de la Commission modifiant certaines rubriques de l'annexe I de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil.
E 7561	Directive (UE) de la Commission modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins d'étendre l'inscription à l'annexe I de la substance active acide nonanoïque aux produits du type 2.
E 7562	Directive (UE) de la Commission modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du cis-tricos-9-ene en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.

E 7563	Directive (UE) de la Commission modifiant la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil aux fins de l'inscription du cyanure d'hydrogène en tant que substance active à l'annexe I de ladite directive.
E 7564	Directive (UE) de la Commission rectifiant l'annexe I de la directive 98/8/CE du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits biocides.
E 7567	Règlement (UE) de la Commission concernant une méthode de sécurité commune aux fins du contrôle que doivent exercer les entreprises ferroviaires et les gestionnaires d'infrastructure après l'obtention d'un certificat de sécurité ou d'un agrément de sécurité, ainsi que les entités chargées de l'entretien.
E 7568	Règlement (UE) de la Commission concernant une méthode de sécurité commune aux fins de la surveillance exercée par les autorités nationales de sécurité après la délivrance d'un certificat de sécurité ou d'un agrément de sécurité.
E 7569	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, pour ce qui concerne les normes internationales d'information financière IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 et les normes comptables internationales IAS 27 (2011) et IAS 28 (2011)
E 7570	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1126/2008 portant adoption de certaines normes comptables internationales conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du Parlement européen et du Conseil, pour ce qui concerne la norme comptable internationale IAS 12, les normes internationales d'information financière IFRS 1 et 13 et l'interprétation IFRIC 20 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee -Norme internationale d'information financière 13 -Evaluation de la juste valeur
E 7571	Décision de la Commission autorisant la République française à déroger aux dispositions du règlement de la Commission (UE) n° 1332/2011 en ce qui concerne le recours à une nouvelle version du logiciel du système anticollision embarqué (ACAS II) sur certains aéronefs nouvellement construits.
E 7573	Règlement (UE) de la Commission établissant les critères permettant de déterminer à quel moment le calcin de verre cesse d'être un déchet au sens de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil
E 7576	Projet de règlement (UE) de la Commission portant application du règlement (CE) n° 808/2004 du Parlement européen et du Conseil concernant les statistiques communautaires sur la société de l'information.
E 7577	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 338/97 du Conseil relatif à la protection des espèces de faune et de flore sauvages par le contrôle de leur commerce.

E 7581	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, en application du point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2012/001 IE/Talk Talk, Irlande).
E 7583	Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée en ce qui concerne un mécanisme de réaction rapide contre la fraude à la TVA.
E 7587	Règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (UE) n° 1031/2010 aux fins d'enregistrer une plate-forme d'enchères devant être désignée par le Royaume-Uni (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
E 7589	Projet de règlement (UE) de la Commission relatif à l'autorisation d'une allégation de santé portant sur les denrées alimentaires et faisant référence à la réduction d'un risque de maladie.
E 7592	Directive (UE) de la Commission modifiant la directive 2006/17/CE concernant certaines exigences techniques relatives au contrôle de tissus et de cellules d'origine humaine.
E 7597	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 850/98 du Conseil visant à la conservation des ressources de pêche par le biais de mesures techniques de protection des juvéniles d'organismes marins.
E 7598	Proposition de décision du Conseil sur la position à adopter par l'Union européenne au sein du comité mixte institué par l'article 11 de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et la Géorgie, d'autre part, relatif à la protection des indications géographiques des produits agricoles et des denrées alimentaires, en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité mixte.
E 7599	Proposition de règlement du Conseil relatif à l'attribution des possibilités de pêche au titre du protocole à l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice.
E 7600	Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche et du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice.
E 7601	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, d'un nouvel accord de partenariat dans le secteur de la pêche et d'un nouveau protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues par l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre l'Union européenne et la République de Maurice.
E 7604	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 812/2004 du Conseil établissant des mesures relatives aux captures accidentelles de cétacés dans les pêcheries et modifiant le règlement (CE) n° 88/98.
E 7608	Proposition de décision du Conseil définissant la position de l'UE en vue de la révision du règlement des télécommunications internationales à adopter lors de la Conférence mondiale sur les télécommunications internationales ou au sein de ses instances préparatoires.

E 7622	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2010/015 FR/Peugeot présentée par la France).
E 7623	Proposition de règlement du Conseil établissant, pour 2013, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques de la mer Baltique.
E 7624	Proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2007/641/CE relative à la conclusion des consultations avec la République des Îles Fidji en application de l'article 96 de l'accord de partenariat ACP-CE et de l'article 37 du règlement portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement, et prorogeant la période d'application de celle-ci.
E 7625	Proposition de décision du conseil relative à la position à prendre par l'Union européenne au sein du comité « Coopération culturelle » institué par l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part, en ce qui concerne l'établissement du comité Coopération culturelle et l'adoption de son règlement intérieur.
E 7626	Proposition de règlement du Conseil relatif à la répartition des possibilités de pêche au titre du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne, d'une part, et la République de Kiribati, d'autre part.
E 7627	Proposition de décision du Conseil relative à la signature, au nom de l'Union européenne, et à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne, d'une part, et la République de Kiribati, d'autre part.
E 7628	Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion du protocole entre l'Union européenne et la République de Kiribati fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche entre la Communauté européenne, d'une part, et la République de Kiribati, d'autre part.
E 7629	Décision de la Commission concernant les exigences essentielles relatives aux équipements hertziens marins destinés à être utilisés à bord des navires non soumis à la convention SOLAS en vue de participer au système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM).
E 7630	Directive UE de la Commission modifiant l'annexe II de la directive 2006/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant les prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure.
E 7631	Règlement (UE) de la Commission modifiant les annexes IV et XII de la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour la réception des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, des composants et des entités techniques destinés à ces véhicules (directive-cadre).

E 7638	Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant certaines mesures techniques et de contrôle dans le Skagerrak et modifiant le règlement (CE) n° 850/98 et le règlement (CE) n° 1342/2008.
E 7639	Règlement (UE) de la Commission modifiant la directive 2007/46/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 692/2008 de la Commission en ce qui concerne les technologies innovantes permettant de réduire les émissions de CO ₂ des véhicules particuliers et utilitaires légers.
E 7648	Règlement (UE) de la Commission concernant un objectif de l'Union pour la réduction de la prévalence de Salmonella Enteritidis et de Salmonella Typhimurium dans les cheptels de dindes, tel que prévu par le règlement (CE) n° 2160/2003 du Parlement européen et du Conseil.
E 7679	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2012/002 DE/manroland, présentée par l'Allemagne).
E 7682	Proposition de décision du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (demande EGF/2012/003 DK/Vestas, introduite par le Danemark).